

EXTRAIT DU REGLEMENT SPORTIF FFPSD

21. GRANDE EPREUVE EN EQUIPE : Championnat de France des Clubs

- Le championnat de France des clubs est une épreuve par équipes de 5 pêcheurs, sur inscriptions ouverte à tous les clubs à jour de leur adhésion le jour de leur inscription.
- Les pêcheurs sont obligatoirement issus du même club,
- **La date limite des inscriptions est fixée au 31 mars, le paiement est obligatoire pour valider l'inscription.**
- Le montant de l'engagement est fixé à 200€ pour l'année 2023.
- L'équipe classée première sera qualifiée pour le championnat du monde des clubs de l'année suivante.